

pas même au pouvoir de l'Electeur d'ouvrir cette *sainte Relique* sans le consentement et l'avis du chapitre de la cathédrale. Chacune des trois boîtes était munie de trois serrures différentes fermant à trois diverses clefs, dont l'une se trouvait entre les mains de l'Electeur et les autres étaient gardées par le chapitre.....

A la suite du Concordat conclu en 1801 entre le Pape et Napoléon, Trèves eut un évêque français, dans la personne de Charles Mannay. Ce digne prélat n'eut pas plus tôt pris possession de sa cathédrale abandonnée depuis huit ans et huit mois qu'il mit la main à l'œuvre pour sauver des débris de l'ancien ordre de choses tout ce qui pouvait encore être sauvé, et restituer à l'église de Trèves tout ce qui était susceptible de l'être. La *sainte Robe* avait été transportée, avec le plus grand secret, dans un lieu connu de peu de personnes, et qui avaient leurs raisons pour en garder un profond silence : ce lieu fut complètement ignoré jusqu'à ce que l'empereur Napoléon, après la destruction totale de l'ancien état de choses, établit une nouvelle constitution. Le nouvel évêque de Trèves se mit bientôt à la recherche de la *sainte Robe*, la réclamant hautement pour sa cathédrale, et aidé du gouvernement français qui le couvrait de toute sa protection, il poursuivit cette affaire avec la plus grande vigueur : mais ce fut seulement en 1809 qu'on connut les circonstances de la translation de la *sainte Robe*, qu'on sut où et par qui elle avait été portée et dans quel lieu elle était restée pendant les guerres françaises.